

SAINT-BRICE *mag*



UN BUDGET 2013 SUR MESURE

Édito



Une belle
réalisation

AGENDA	p 3
DOSSIER Le budget 2013	p 4-6
VIE DE QUARTIER Visite de quartier du 16 février Plan local d'urbanisme	p 6
JEUNESSE Journée Jobs d'été Karaoké intergénérationnel	p 7
COMMENT ÇA MARCHE Le stationnement à Saint-Brice	p 8
ÉQUIPEMENT Le centre de formation des sapeurs-pompiers	p 9-11
PORTRAIT Le Maréchal de Lattre de Tassigny	p 12
SCOLAIRE Des projets dans les écoles	p 13
CULTURE La Fête de la Musique : 10 ans déjà !	p 14
RETOUR SUR Les événements de février et mars	p 15-16
À SAVOIR Informations pratiques	p 17
VIE POLITIQUE Expression des différents groupes	p 18
SOCIÉTÉ Bien vivre avec son voisin	p 19

Ce numéro fait une large place au Centre départemental de formation des sapeurs-pompiers du Val d'Oise.

L'idée est venue et le projet s'est développé avec l'impulsion donnée par François Longchambon, Maire de Montmorency à l'époque (2002) et de François Scellier, président du Conseil général et de moi-même, Maire de Saint-Brice.

En concertation, nous avons donné corps au projet avec la volonté et la ténacité du colonel Charlot, véritable officier opérationnel, qui a tenu les rênes du chantier.

Des stagiaires et des élèves viennent de toute la France et même de l'Europe pour profiter des installations, à la fois théoriques (l'amphithéâtre et les salles de cours) et pratiques avec la maison de feu où les pompiers vivent en réel les conditions d'intervention.

Une convention a été signée pour que nos athlètes puissent utiliser les installations extérieures, notamment la piste d'athlétisme.

Les associations et les entreprises peuvent louer des chambres et bénéficier de la restauration.

Le dossier est consacré au budget de la commune qui, comme les années précédentes, est parfaitement maîtrisé avec la stabilité de l'endettement et le maintien constant du coefficient communal, comptant dans le calcul de l'impôt (c'est la première colonne à gauche sur la feuille des impôts fonciers).

Ajoutons la parfaite stabilité des charges de fonctionnement qui sont inférieures à celles des communes de même strate.

Pour terminer, soulignons que, malgré la crise, nous avons pu maintenir les mêmes subventions que l'an dernier aux associations.

Merci de votre confiance.

Votre Maire,
Alain Lorand

« Aïmons la vérité qui nous reprend
et méfions-nous de celle qui nous flatte. »

Louis BOURDALOUE (1632-1704)

Du 4 au 25 avril

Exposition Gourmandises

Ludique et interactive, cette exposition s'adresse à un public familial à partir de

3 ans. Elle propose des échanges autour des thèmes de la cuisine, la nourriture, la langue française et l'imaginaire. Écouter contes et comptines en soulevant des couvercles de marmites, goûter aux poèmes dans leurs moules de cuisson, découvrir le musée imaginaire des ustensiles célèbres ou encore faire sa cuisine avec les expressions de la langue française... Conçue et réalisée par Alain Le Foll et Sandrine Berger. **Visites tout public les mercredis 10, 17 (sauf le matin) et 24 avril de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h, au CCS Lionel Terray, espace Paul Eluard Rens. 01 39 33 01 90**



Vendredi 5 et samedi 6 avril

Journées du développement durable

Différents stands d'exposition se concentreront dans la galerie marchande du centre commercial Carrefour. Tout au long de la journée, retrouvez des animations avec le Clown Sirouy, un défilé de mode solidaire, une exposition « regards d'enfants

sur le développement durable », etc.

Au centre commercial Carrefour

Rens. au 01 34 29 42 55 ou agenda21@saintbrice95.fr



Samedi 6 avril

Concert « Forum départemental ouest de la plaine de France »

Cette manifestation regroupe les écoles de musique y compris le conservatoire de Saint-Brice avec la participation des élèves de flûtes à bec, de violon et de guitare. Le répertoire sera consacré à la musique du compositeur John Cage et ses disciples.

À 17 h, auditorium du conservatoire de musique Place de l'Hôtel de Ville à Persan Rens. au 01 39 37 46 86

Dimanche 7 avril

Banquet printanier de l'UNC

L'Union nationale des combattants vous propose un déjeuner convivial.

Tarifs: 17 € pour les adhérents et sympathisants / 40 € pour les invités

À 12 h à la RPA – 28 rue de Paris

Rens. au 01 39 94 18 49 ou 06 76 14 30 64

Dimanche 7 avril

Chasse aux œufs

La Ville pérennise le projet 2012 du Conseil municipal des enfants et convie petits et grands à une chasse aux œufs pour fêter Pâques. Pour vous rendre sur le lieu de rendez-vous en forêt de Montmorency :

- à pied : suivre le fléchage depuis de la mairie ou du marché couvert, place de l'église
- en voiture : entrer dans le quartier de Rougemonts, puis Montmorency et prendre la 1^{re} à droite (suivre le fléchage)

À 15 h 30 dans la forêt de Montmorency

Rens. au 01 34 29 42 01/10



Mardi 9 avril

Thé dansant

Le CCAS invite les plus de 55 ans à un après-midi dansant sur le thème du chocolat et du poisson d'avril.

De 14 h 30 à 18 h, salle des fêtes Le Palladium

Rens. au 01 34 29 42 16

Mardi 9 avril

Café littéraire

Venez à la rencontre d'Isabelle Guyon qui présentera son livre: « De livres en îles ».

À 20 h 30 au restaurant Le Bistrone

72 rue de Paris - Rens. au 06 31 97 59 59

Jeudi 11 avril

Réunion d'échanges sur le PLU

La Ville organise une réunion d'échanges avec la population sur le projet arrêté du futur Plan local d'urbanisme.

À 19 h, Maison des associations, 5 bis rue de la Forêt (à côté des services Techniques/Urbanisme)

Rens. au 01 39 33 24 78

Jeudi 11 avril

Concert Saint-Saëns

Ce traditionnel concert présentera un programme en trois parties:

- l'orchestre de jazz, Hecto Jazz Band, de l'école de musique Maurice Cornet de Deuil-la-Barre qui interprétera quelques grands standards de jazz;
- l'atelier de guitare électrique du conservatoire de musique Claude Debussy de Saint-Brice;
- les chorales des classes CHAM du collège Denis Diderot et des classes à option musique du lycée intercommunal Saint-Saëns de Deuil-la-Barre avec certains élèves du conservatoire de Saint-Brice.

Ils seront accompagnés par les professeurs du conservatoire de Saint-Brice et de l'école de musique de Deuil-la-Barre. Le thème sera le rock'n roll à travers les années 60/70 et 80.

À 20 h 30, TOPF Silvia Monfort

Rens. et réservation au 01 34 28 64 00

Samedi 13 avril

Portes ouvertes du RIJ

Voir en page 7

Samedi 13 avril

Notre Dame de Fatima à l'honneur

L'association Portugal du nord au sud célébrera Notre Dame de Fatima.

21 h 30: procession dans le parc Marie-Dominique Pfarr

22 h: messe à l'église

Rens. au 06 71 26 57 65

Dimanche 14 avril

Parcours découverte nord

Pendant une promenade de deux heures trente environ, Les Amis du vieux Saint-Brice vous feront découvrir l'illustre passé de notre ville (annulée en cas de pluie).

De la rue des Marais à l'ancienne mairie.

Départ à 14 h 30, sur le parvis de l'église

Rens. au 01 39 90 66 21

Jeudi 18 avril

Concert des professeurs

Au programme, l'ensemble vocal féminin « Brice Chœur », l'atelier guitare électrique et l'orchestre du conservatoire qui interprétera des œuvres des répertoires baroque, classique ainsi que des extraits de musiques de films. Les professeurs se produiront en soliste et en groupe, accompagnés par les grands élèves et musiciens invités.

À 20 h au TOPF Silvia Monfort

Rens. au 01 39 33 01 85

Vendredi 19, samedi 20 au soir et dimanche 21 avril au midi

Fête de la bière

Le restaurant La taverne de Maître Kanter vous propose une soirée animée avec un orchestre bavarois.

2 rue du Luat – ZAE Les Perruches

Réservez vite vos places au 01 39 33 21 21

Dimanche 21 avril

Parcours découverte sud

Pendant une promenade de trois heures environ, Les Amis du vieux Saint-Brice vous feront découvrir l'illustre passé de notre ville (annulée en cas de pluie). De la rue Edith Wharton à la Tour de Nézant, en passant par le Clos du Château; retour par l'avenue des Tilleuls et la rue de Paris.

Départ à 14 h 30 sur la placette, à l'angle de la rue Pasteur

Rens. au 01 39 90 66 21

Lundi 22 avril

Conférence-débat

L'Association culturelle interreligieuse de Saint-Brice (ACISB) vous invite à sa prochaine conférence-débat autour de Khalil Gibran. Chrétien maronite libanais, émigré aux États-Unis, ayant aussi vécu à Paris au début du xx^e siècle, Khalil Gibran est un poète mystique au confluent de plusieurs traditions religieuses: le christianisme, l'islam, le soufisme. Présentée par Frédérique-Jeanne Besson

À 20 h, LCR des Charmilles

Rens. au 01 34 38 06 83

Mardi 23 avril

Relaxation musicale pour les futures mamans

Bientôt maman? Venez-vous détendre pendant une heure en musique, en compagnie d'une sage-femme.

À 14 h 30, CCS Lionel Terray

Réservation au 01 39 33 01 85

Mercredi 24 avril

Karaoké intergénérationnel

Voir en page 7

Jeudi 25 avril

Audition des élèves

Au conservatoire Claude Debussy

À 19 h, salle Berlioz du CCS Lionel Terray

Samedi 27 avril

Printemps berbère 2963 (2013)

L'Association socioculturelle franco-berbère

Jean Amrouche vous propose un spectacle avec de nombreux chanteurs kabyles.

Intervention du poète-écrivain Moh Cherbi.

Tarifs: 17 €

À 19 h, TOPF Silvia Monfort

Rens. et réservation obligatoire au 06 02 30 31 34 ou ascfb95350@hotmail.fr

Mardi 30 avril

Conseil municipal

À 20 h 30, en mairie salle du conseil

Jeudi 9, samedi 11 et dimanche 12 mai

Vide-grenier

Dans la perspective de la brocante de charité à Montmorency les 9, 11 et 12 mai, l'association ODER ramasse gratuitement dimanche 5 mai vos objets utilisables sur simple appel (de préférence, 15 jours avant).

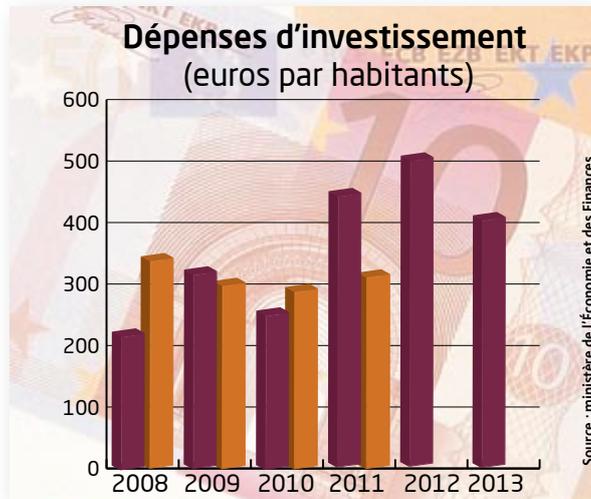
Rens. au 01 39 64 39 87 ou 01 39 64 52 46

www.oder95.com

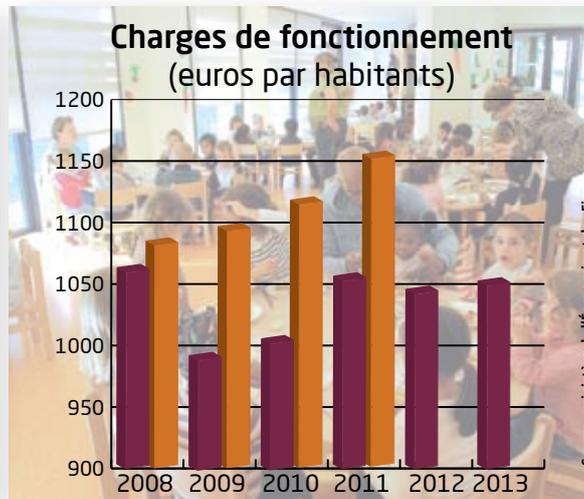


Budget 2013 : Saint-Brice, des finances

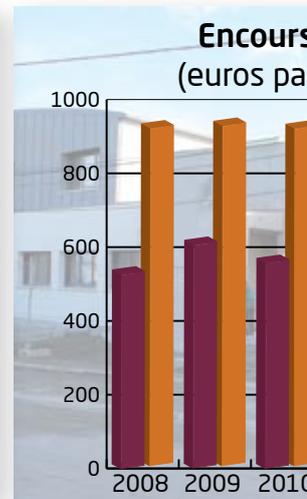
Le budget 2013 sera à l'image des précédents : sans « tambour ni trompette », avec un plan d'invest



Un volume d'investissement conséquent



Des coûts de fonctionnement parfaitement maîtrisés



Un endet

Les investissements prévus au programme



▲ L'année 2013 sera riche en travaux de voirie.

• Un budget voirie conséquent : 2085 000 euros

L'élément principal de ce budget 2013 sera l'enveloppe allouée au domaine de la voirie. Après le cœur de ville, Saint-Brice poursuit son programme de réfection des rues. Plusieurs axes de circulation seront remis en état en fonction du degré d'urgence constaté. Sachez simplement que lorsqu'une opération de réhabilitation est entreprise, cela concerne bien entendu la chaussée et les trottoirs, mais aussi l'assai-

nissement, l'enfouissement des réseaux et la mise en accessibilité pour les personnes handicapées (installation de bandes podotactiles, de potelets à boules blanches, abaissement des trottoirs, etc).

• Une subvention en hausse pour le CCAS : 30 000 euros en plus

La période est difficile pour tout le monde et les Saint-Briciens ne font hélas pas exception à la règle. La subvention allouée au Centre communal d'action sociale augmente de 30 000 €, soit une hausse de 6,38 %. Pour autant, les autres subventions allouées aux associations sont maintenues.

• La salle des Charmilles : 258 000 euros

Après plus de 30 ans de bons et loyaux services, aux associations de la ville, aux associations syndicales pour y organiser leurs assemblées générales, à nos concitoyens pour y organiser des fêtes et enfin au service Jeunesse, cette salle a besoin d'une très grosse rénovation.

C'est un budget plus que conséquent qui va y être consacré en 2013 afin de la rendre plus agréable et de la remettre aux normes. Ce sont aussi de nouveaux meubles qui y seront installés afin de repartir dans les meilleures conditions pour encore 30 ans.

• Un lieu de rencontre pour les associations et une nouvelle salle pour les Saint-Briciens : 1 625 000 euros (2012-2013)

La maison des associations est en cours d'achèvement. Située au 5 bis rue de la Forêt, elle s'étend sur 263 m² et permettra aux associations, particulièrement dynamiques dans la commune, de bénéficier d'un lieu pensé pour elles, qui leur est totalement destiné, avec bureaux, salles de réunion et salle de conférence pour se développer et continuer d'animer Saint-Brice.

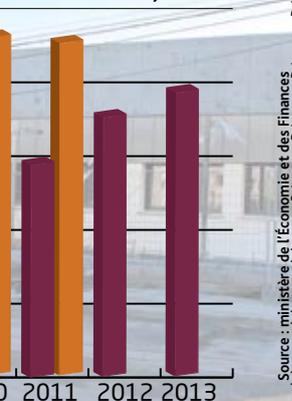
Une nouvelle salle de réception accolée à la maison des associations sera aussi à disposition des Saint-Briciens pour toutes leurs fêtes familiales.

“ Un budget réaliste ”

saines pour un avenir serein

Investissements qui se poursuit, un endettement faible, et toujours pas d'augmentation d'impôts.

Investissements
par habitants)



Taxe sur le foncier bâti



Taxe d'habitation



Endettement faible

Des impôts qui n'augmentent pas

Légende : ■ Saint-Brice
■ Moyenne des villes de même taille



Des engagements tenus

• Un poste de police municipale mieux adapté : 300 000 euros (1^{re} phase)

La maison Guérin (rue de Paris), en cours de rénovation, accueillera la Police municipale. Sa position centrale - située au cœur de ville - donnera la possibilité aux policiers d'intervenir très rapidement à n'importe

◀ La maison des associations ouvrira ses portes au printemps.

quel endroit de la commune. En outre, les locaux, intégralement réaménagés, permettront de recevoir les Saint-Briciens dans de meilleures conditions.

Dans le même temps, des études seront menées pour la rénovation complète de l'ancien hôpital Saint-Joseph. Celui-ci devrait à terme accueillir notamment une nouvelle salle des mariages accessible à tous.

Des services élargis aux habitants

Patrick Baldassari

Adjoint au maire, en charge des Finances et de l'Informatique

D'abord, un point sur l'année écoulée. Quel est le bilan financier de l'année 2012 ?

« Il est excellent. Comme nous l'avions annoncé, nous avons poursuivi notre programme d'investissements, avec des travaux très importants de voirie, notamment dans le cœur de ville. Pour rappel, les travaux - très conséquents - de la rue de Paris auraient dû être financés par le Conseil général puisque c'est lui qui en a la gestion. Faute de moyens, il était dans l'incapacité de le faire. Plutôt que d'attendre, nous avons préféré financer l'opération et entreprendre les travaux.

Nous avons également tenu nos engagements en ce qui concerne la maison des associations. Nous avons aussi augmenté notre offre de services à la population, notamment envers les plus jeunes, avec par exemple la mise en place des « 6T stages ». J'en profite pour remercier l'ensemble des services communaux : nous leur avons demandé l'an dernier de « faire plus avec moins de moyens » et ils y sont parvenus, action qu'ils poursuivront en 2013. Les « 6T stages » - pour ne parler que d'eux - ont connu un incroyable succès, au-delà de nos espérances, faisant venir dans les structures municipales des enfants qui n'y étaient jamais venus auparavant. Inutile de dire que l'opération sera reconduite cette année. »

En parlant des services communaux, qu'en est-il du budget de fonctionnement ?

« Il n'a pas bougé depuis deux ans. Bien sûr,

une partie des dépenses a augmenté - les fournisseurs augmentent leurs prix, nos collaborateurs poursuivent leur carrière et sont rémunérés en conséquence, les taxes augmentent - tout cela est inévitable. Mais nous contrebalançons ces augmentations par une meilleure utilisation des deniers publics. Bref, tout va dans le bon sens. »

Quelle sera la tendance de ce nouveau budget ?

« La même que pour les précédents : ce que nous annonçons, nous le ferons. Depuis le début du mandat, tout ce que nous avons annoncé a été fait, et ce, malgré la baisse des subventions, la baisse des dotations de l'État, et malgré la crise financière. Le budget voté cette année sera comme en 2012, le reflet de ce qui est exécuté, (pour mémoire, l'an dernier, le budget de fonctionnement a été réalisé à hauteur de 98 %). »

Les visites de quartier reprennent !

C'est sous un franc soleil qu'Alain Lorand et les élus ont repris les visites de quartier de l'année 2013 le 16 février dernier.



Excentré peut-être, mais bien Saint-Bricien, le quartier, situé à l'angle de la Division Leclerc et de l'avenue du Général de Gaulle, comprend une zone pavillonnaire bien cachée et tranquille, selon les riverains. Il n'en demeure pas moins que cette zone, située en périphérie de la ville de Grosly, abrite quelques entreprises, restaurants ou hôtel que les riverains souhaitent voir embellir. M. le Maire et Roger Gagne, adjoint au maire en charge des Travaux, ont rappelé que les travaux de la rue de Paris, à la charge de la Ville ont été la priorité en 2012, suite au désengagement financier du Conseil général.

À ce jour, un projet est en cours d'étude pour paysager ce tronçon de l'avenue du Général de Gaulle, avec la plantation d'arbres, d'arbustes et le remplacement des massifs dans les jardinières.



Si le privé devenait public ?

Les riverains des résidences Les cigognes et France cottage souhaiteraient que les rues les desservant (impasse Lise Deharme et rue Jean Cocteau) soient reprises par la Ville. Concrètement, que faut-il envisager dans une telle situation ?

Lorsque la Ville reprend à sa charge des axes de circulation, elle a obligation de mettre aux normes PMR* les trottoirs (1,40 m de largeur), de réglementer et faire respecter

le stationnement, d'étudier le sens de circulation...

Par conséquent, avant de prendre une telle décision, la Ville demande à ce que le projet soit étudié et voté en assemblée générale.



Le tour « du propriétaire »

La visite a permis aux élus de se rendre compte que le cadre de vie était agréable avec une résidence, relativement bien entretenue. Les services Techniques sont intervenus dernièrement pour élaguer et déboiser les abords du lieu-dit des Platrières. Par ailleurs, un candélabre devra être remplacé à l'angle de la rue Jean Cocteau et rue du Docteur Goldstein; la demande sera transmise à la Communauté de communes, en charge de l'éclairage public. Rappelons qu'une campagne de changement de candélabres se poursuit actuellement sur la Ville.



*PMR : Personne à mobilité réduite

Plan local d'urbanisme : avis public

Par arrêté n° 2013/084 en date du 27 février 2013, le Maire de Saint-Brice-sous-Forêt a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur la révision du Plan local d'urbanisme (PLU).

Par décision n° E13000004/95 du 28 janvier

2013, le président du Tribunal

administratif de Cergy- Pontoise a désigné Annie Le Feuvre, en qualité de commissaire-enquêteur principal et Christian Michard, en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.

L'enquête publique aura lieu **du mardi 2 avril au samedi 4 mai 2013 inclus**.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés au service Urbanisme et consultables **aux jours et heures habituels d'ouverture et exceptionnellement :**

- samedi 20 avril de 9 h à 12 h,
- samedi 4 mai de 9 h à 12 h.

Le dossier pourra être aussi consulté sur le site de la ville : www.saintbrice95.fr

En prenant connaissance du dossier, vous pourrez :

- consigner vos observations sur le registre d'enquête,
- adresser par écrit vos observations au commissaire-enquêteur en mairie de Saint-Brice-sous-Forêt ou par courriel : urbanisme@saintbrice95.fr

Les permanences du commissaire enquêteur se tiendront à la Maison des associations (5 bis rue de la Forêt) :

- mardi 2 avril, samedi 20 avril et samedi 4 mai de 9 h à 12 h
- mercredi 10 avril et lundi 22 avril de 14 h à 17 h.

Une réunion d'information et d'échanges avec le public se tiendra le **jeudi 11 avril 2013 à partir de 19 h à la Maison des associations**.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront mis à la disposition du public au service Urbanisme et publiés sur le site Internet de la commune pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. À l'issue de cette procédure, la décision d'approbation du Plan local d'urbanisme relèvera de la compétence du maire.

Infos pratiques

Service Urbanisme - 7 rue de la Forêt

Horaires d'ouverture :

- lundi de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h,
- du mardi au jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
- vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h

Rens. au 0139332478 ou 87

Les métiers porteurs d'emploi à l'honneur

Pour la 3^e année consécutive, le Réseau information jeunesse (RIJ) ouvre ses portes, avec cette année un axe fort, faire connaître les filières qui sont synonymes d'emploi en fin de cursus. Alors dépêchez-vous, on vous attend le samedi 13 avril.

Dans un contexte économique chaque jour plus morose, avec le chômage des jeunes qui explose, le RIJ réaffirme sa priorité d'accompagner les 15 à 25 ans dans leur choix d'avenir. Le monde de l'emploi évoluant, il est important de connaître les filières porteuses d'emploi afin d'envisager sereinement sa future vie professionnelle.

À l'occasion des portes ouvertes du **samedi 13 avril, de 14 h à 17 h 30**, le RIJ vous présentera différents métiers qui vous ouvriraient la voie de l'emploi.

Venez découvrir les formations gratuites et rémunérées du CAP au BTS, dans les domaines suivants :

- alimentaire : cuisine, service en salle, boulangerie, pâtisserie
- automobile : mécanique et carrosserie automobile, peinture en carrosserie
- soin à la personne : esthétique et coiffure
- logistique, transport et maintenance industriels...

Qui dit formation en CFA, dit alternance et l'obligation de trouver un patron. Cette recherche d'entreprise doit se faire en amont car c'est au jeune et/ou la famille de faire la démarche. Un exercice pas toujours facile où il faut expliquer sa motivation et sa détermination auprès d'un professionnel, en tenant compte de certains paramètres : il faudra se rendre sur le lieu de travail. Le RIJ est là pour vous accompagner dans vos choix, alors prenez le temps et les bonnes décisions pour votre avenir !

Et toujours les jobs d'été, des conseils

Comme les années précédentes, le RIJ s'appuie sur le tissu économique local pour proposer des offres d'emploi saisonnier. Et dans ce domaine, il faut anticiper car la demande est forte.

Cet après-midi sera l'occasion pour vous de poser toutes les questions à des professionnels qui vous apporteront écoute et conseil.



Espace Chevalier Saint-George
39 rue des Deux Piliers (derrière le LCR des Charmilles, en face du RIJ)
Rens. au 01 39 33 35 70 / 01 34 29 42 01

LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS VOUS PROPOSE UN

Karaoke

entre
les élèves de CM2
et seniors (plus de 55 ans)

RENSEIGNEMENTS
01 34 29 42 05
WWW.SAINTRICE95.FR

**MERCREDI
24 AVRIL 2013
14 H 30 À 18 H**

SALLE DU PALLADIUM
37 RUE DE PISCOP 95350 SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT

Le Conseil municipal des enfants vous invite à un karaoké

Le conseil municipal des enfants (CME) a procédé au vote des projets de l'année : deux projets sont retenus, un karaoké et une collecte de denrées alimentaires.

Le CME, élu en octobre dernier, a travaillé durant les mercredis sur trois projets sur le thème de la solidarité. Ils ont procédé au vote mercredi 13 février afin de savoir s'ils vont les réaliser ou non. Le premier projet, un karaoké entre les élèves de CM2 et les seniors (+ de 55 ans), a été adopté à l'unanimité. Il aura lieu le **mercredi 24 avril de 14 h 30 à 18 h à la salle des fêtes du Palladium**. L'objectif est de partager un moment convivial et enjoué, entre générations, autour de la musique. Le répertoire musical ira des années 70 jusqu'à nos jours. Un goûter sera servi pour que les plus assidus aient de quoi tenir la distance. Un événement gratuit auquel il faudra préalablement s'inscrire auprès du service Médiation et promotion des démocraties participatives.

La solidarité en ligne de mire

Le deuxième projet présenté était une collecte de denrées alimentaires au profit de l'association des Restos du cœur. Neuf élus du CME se sont prononcés pour, deux contre. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés sur cette initiative via le magazine et nos autres supports de communication. Enfin, il faut noter que le troisième projet, un concours de dessins, n'a malheureusement pas été retenu.

Les enfants comptent donc sur vous pour être présents le mercredi 24 avril prochain pour le karaoké et chanter ensemble dans la joie et la bonne humeur ! À noter qu'un service de minibus sera mis en place pour ceux qui le souhaitent.

Mercredi 24 avril de 14 h 30 à 18 h
Salle du Palladium 37 rue de Piscop
Rens. et inscriptions au 01 34 29 42 05

Le stationnement à Saint-Brice

1. Les bornes « arrêt-minute »

La ville de Saint-Brice a mis en service 3 bornes « arrêt-minute » depuis décembre 2012 dans la rue de Paris, rattachées à 6 places de stationnement. Le stationnement est limité à 30 minutes du lundi au samedi de 9 h à 19 h.

Équipé d'un capteur, l'appareil détecte la présence du véhicule qui se gare et déclenche un minuteur et un voyant vert. Une fois le temps dépassé, un voyant rouge s'affiche sur la borne ainsi qu'un panneau d'interdiction de stationnement et le montant de l'amende que vous encourez (35 euros et une mise en fourrière). En temps réel, un message est envoyé à la Police municipale pour signaler le dépassement.

L'objectif est d'optimiser la rotation des véhicules stationnés en zone de commerce de proximité.



2. Le stationnement unilatéral à alternance semi-mensuelle

Le stationnement alterné consiste à se garer du 1^{er} au 15 du mois sur le côté des numéros impairs des habitations, puis du 16 au 31 du mois sur le côté pair.

Lorsqu'un panneau d'interdiction de stationner est associé au panneau d'une ville, ce qui est le cas de Saint-

Brice, cela signifie que le stationnement dans toute la commune est réglementé de manière unilatérale à alternance semi-mensuelle, sauf s'il existe des dispositions particulières (zone bleue, zone orange, etc.).

Attention! Le changement de côté doit se faire la veille du 1^{er} ou du 16 du mois de 20h30 à 21 h. Soyez vigilant si vous partez en vacances! Vous risquez une amende de 17 € en cas d'oubli pour stationnement interdit et une mise en fourrière si le stationnement devient abusif et gênant.

L'objectif de ce genre de stationnement est d'évacuer les véhicules « ventouses » et de nettoyer la chaussée.



3. La zone bleue

Aux alentours des commerces, le stationnement est souvent réglementé par des zones bleues. L'objectif est d'oxygéner le centre-ville, en évitant de bloquer les places avec des voitures ventouses qui ne bougent pas de la journée.

Pour y stationner, il est nécessaire de déposer un disque de stationnement européen sur le tableau de bord indiquant votre heure d'arrivée. À Saint-Brice, le stationnement est limité à 1h30 du lundi au samedi, entre 9 h et 19 h. Il est illimité les dimanches et jours fériés. La durée peut varier en fonction de la commune. Les zones réglementées sont signalées par des panneaux d'entrée et de fin de zone. À savoir, le marquage bleu au sol n'est pas une obligation! L'absence de disque et le dépassement d'horaire sont passibles d'une contravention de 17 €. Des disques de stationnement sont à votre disposition gratuitement en mairie ou à la Police municipale, dans la limite des stocks disponibles.



4. La zone orange

Située aux environs de la gare, la zone orange a pour but de faciliter le stationnement des habitants de la Plante aux Flamands. Le stationnement est réglementé par la zone orange sauf les samedis, dimanches et jours fériés.

Il est interdit de 10 h à 11 h et de 14 h à 15 h pour les véhicules qui ne sont pas munis du macaron « orange » (arrêté municipal n° 2004/117).

Où se procurer le macaron « zone orange » ?

Il suffit de se présenter à l'accueil de la Police municipale avec :

- la dernière quittance de loyer ou le contrat de bail
- une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport ou permis de conduire)
- le(s) carte(s) grise(s) de(s) véhicules

Il est nécessaire de renouveler votre macaron avant la fin de la date de validité.



Le saviez-vous ?

Le stationnement d'un véhicule de plus de 7 jours sur un même emplacement de la voie publique, de façon ininterrompue, est considéré comme abusif et vous risquez une amende forfaitaire de 35 € et une mise en fourrière.

Rappel

Le stationnement sur le trottoir est interdit. Pensez aux mamans avec leurs poussettes, aux personnes à mobilité réduite et aux piétons !

Police municipale
14 rue de Paris, en mairie, sur votre droite, en rez-de-jardin
Tél. 01 34 29 42 17

Centre de formation départemental des sapeurs-pompiers

À l'épreuve du feu

Pour être efficaces en toutes circonstances, les 2 500 pompiers professionnels et volontaires du Val d'Oise viennent régulièrement s'entraîner au Centre de formation départemental, installé à Saint-Brice. Un lieu unique en France.

Un incendie de gazinière s'est déclenché dans une cuisine. À l'arrivée des pompiers, une fumée opaque remplit déjà l'espace. La chaleur devient difficilement supportable. Des flammes commencent à rouler sur le plafond, menaçant d'embraser toute la pièce. Le pompier de tête, parti en reconnaissance, se heurte à un meuble et tombe lourdement au sol. Positionné juste derrière, un second soldat du feu vient lui porter secours et donne aussitôt l'alerte. En quelques secondes seulement, un équipier armé d'une lance à eau se place à leurs côtés et arrose le plafond... Fin de l'exercice.

Le formateur, posté à côté de la porte, coupe l'arrivée de gaz d'une simple pression sur sa télécommande, éteignant instantanément le brasier. Les pompiers se retrouvent autour de l'instructeur, le capitaine Dubois, pour débriefer.

Mises en situation réalistes

Des entraînements comme celui-ci, les sapeurs-pompiers professionnels et volontaires du Val d'Oise en effectuent plusieurs dizaines par an au Centre de formation dépar-

temental (CFD), ouvert depuis juin 2011. Situé à proximité du centre de secours de Montmorency/Saint-Brice, cet équipement de 10 000 m² installé sur 13 hectares est unique en son genre. « La plupart des centres de formation dont disposent les départements ont été créés dans des lieux déjà existants, limitant les possibilités d'exercice. Ici, il n'y avait rien. Tout a été conçu et pensé pour permettre de multiplier les mises en situation réalistes tout en assurant aux stagiaires des conditions optimales de formation », souligne le commandant Sébastien Baquet, qui dirige le CFD.

Formation continue

Avec 100 000 interventions effectuées chaque année, les sapeurs-pompiers du Val d'Oise doivent faire face à un grand nombre de situations différentes: incendies, accidents de la route, secours à victime, inondations, risques chimiques et radiologiques... Autant de scénarios qui nécessitent la formation continue des hommes. Le CFD permet ainsi aux sapeurs-pompiers d'affiner leurs connaissances, de travailler sur la coordination des moyens mis en œuvre et la maîtrise du matériel. « L'objectif du centre et de ses 19 formateurs est de renforcer les compétences des stagiaires pour qu'une fois revenus dans leur centre de secours, ils soient le plus efficaces possible », résume le commandant Baquet.

Inauguré le 30 novembre 2012, après plusieurs années d'atermoiements mais

avec le soutien actif du maire Alain Lorand, lui-même ancien pompier volontaire, le CFD emploie aujourd'hui 54 personnes à temps plein (formateurs et administratifs...).

Depuis son ouverture, il a déjà organisé plus de 200 stages et accueilli près de 13 000 agents pour des formations, des entraînements ou des examens. Des pompiers du Val d'Oise, en formation initiale ou continue, mais aussi venus d'autres départements ainsi que des membres de la Police nationale ou du ministère de l'Intérieur. Un équipement hors norme, en somme au bénéfice de la sécurité de tous.



▲ Pièce maîtresse du site, ce bâtiment de 3 500 m², semblable à un immeuble de 3 étages, avec ses fenêtres, sa cage d'escalier et son sous-sol, permet aux pompiers de simuler différents types d'intervention: progression en milieu enfumé, secours à la personne par l'intérieur ou l'extérieur et bien sûr... incendies. Des rampes de gaz, pilotées via des capteurs, ont été installées dans la partie dite « chaude » de la maison pour la reconstitution de feux de véhicule en sous-sol, chaufferie, local à poubelles, cuisine, combles, escalier, propagation verticale...





Dans le cadre d'une convention signée avec la Ville, la piste d'athlétisme du Centre de formation est mise à disposition des clubs sportifs locaux, en particulier le Saint-Brice Athlétisme qui profite d'un équipement jusqu'à présent inexistant sur la commune.

En partenariat avec la Ville

Le Centre de formation départemental met à la disposition de la Ville certains de ses logements dans le cadre de manifestations. C'est ainsi qu'il hébergera en juin une délégation d'une vingtaine de Slovaques de l'association Échanges sans frontières. Par ailleurs, il prête également sa piste d'entraînement au Saint-Brice Athlétisme, trois fois par semaine. Un partenariat qui semble porter ses fruits au vu des résultats obtenus par les jeunes athlètes ces derniers mois (voir ci-contre).

Deux centres et des missions différentes

Bien que situés à proximité l'un de l'autre, le Centre de formation ne partage ni les mêmes locaux ni les mêmes missions que le Centre de secours de Saint-Brice/Montmorency.

« Si le premier est exclusivement dédié à la formation des sapeurs-pompiers volontaires et professionnels du Val-d'Oise, le second est entièrement tourné vers l'opérationnel et la protection des biens, des personnes et de l'environnement sur le territoire de Saint-Brice et Montmorency. En cas d'appel au 18, ce sont les pompiers du centre de secours qui interviennent », souligne Flore Vicainne, le capitaine du centre de secours.

« En revanche, si les pompiers de notre caserne sont amenés à suivre des formations, c'est à côté qu'ils iront ».

Infos pratiques

Centre de formation départemental
des sapeurs-pompiers du Val-d'Oise
35, avenue de la Division Leclerc
95350 Saint-Brice-sous-Forêt
Tél. : 01 39 33 76 00 - cfd@sdis95.fr

Zoom sur le SBA

Le 13 janvier, les jeunes athlètes féminines benjamines (12-13 ans) et minimes (14-15 ans) se sont octroyées quatre titres de championnes du Val d'Oise de cross, deux individuels et deux par équipes. À ces derniers obtenus par les minimes, il faut rajouter deux nouveaux titres de championnes régionales (un individuel et un par équipe) obtenus le 27 janvier dernier lors des championnats d'Île-de-France ouest.

Les sœurs Agasseau se sont imposées d'une main de maître. Laurine enregistre ainsi sa 4^e victoire d'affilé de championne du Val d'Oise, Solène, pour sa part, remporte le titre départemental. Dans leurs foulées, elles ont su emmener leurs camarades sur les marches des podiums.

Le 10 février, Laurine, après 15 ans d'absence d'une Val d'Oisienne sur le podium des championnats inter-régionaux en minimes filles, s'impose sur le parcours technique de Lisses en épuisant ses concurrentes au fil des kilomètres.



▲ Le CFD abrite également un hangar de 1 500 m² où stationnent une trentaine de véhicules d'intervention de dernière génération : échelle semi-automatique, fourgons d'incendie, véhicules de secours routier, ambulances... En cas de besoin, ces véhicules peuvent être mis à disposition des centres de secours.



▲ Pour dispenser ses enseignements théoriques, le CFD dispose d'un vaste pôle pédagogique, composé d'un amphithéâtre de 136 places et de 8 salles de cours de 12 à 50 places, équipées de vidéoprojecteurs sonorisés. ►





Quel financement communal pour nos pompiers ?

Chaque commune participe au financement du centre de secours. Cette contribution, qui est obligatoire, est calculée par le SDIS (Service départemental d'incendie et de secours), au prorata du nombre d'habitants, mais aussi de la taxe d'habitation et de la taxe professionnelle perçues sur le territoire communal, chacun des 3 critères intervenant pour un tiers dans le calcul. À Saint-Brice, elle s'élèvera à 283 609 euros pour l'année 2013. Elle sera versée en trois fois, en avril, juillet et octobre.



▲ Lors de la conception du site, une large place a été accordée au sport avec l'installation de plusieurs équipements : un gymnase de la taille de trois terrains de tennis, une salle de musculation, un terrain de football entouré d'une piste d'athlétisme de 200 m, un mur d'escalade de 8 m et un parcours santé forme de 2 400 m. ►



Les stagiaires, venant parfois de loin, sont hébergés dans les 56 chambres que compte l'équipement. Ils bénéficient en outre d'un espace de restauration de 200 m², d'une médiathèque et d'une salle de télévision. ▼



3 questions à Alain Lorand

Maire de Saint-Brice-sous-Forêt



Quel a été le rôle de la Ville dans l'installation du centre de formation ?

« Il n'y a pas eu de participation financière. Par contre, nous avons facilité l'implantation du centre en discutant avec les propriétaires des terrains et en convaincant les plus hésitants. Nous sommes parvenus à leur faire comprendre l'importance, pour le Département, de bénéficier d'un centre de formation ultra moderne, qui reçoit des élèves de l'Europe entière, tant cet équipement est performant. En outre, il ne génère aucune nuisance et nombre de Saint-Briciens ignore même son existence. Par contre, les nombreux élèves qui y sont logés participent à faire vivre le commerce local et c'est une bonne chose. »

Vous-même, vous avez été pompier volontaire.

Quel souvenir en gardez-vous ?

« Je garde de cette époque de très bons souvenirs. J'ai été pharmacien sapeur-pompier pendant 25 ans et j'ai fini ma carrière au grade de lieutenant-colonel. C'est à cette période que le SIDA a été découvert et je me souviens d'avoir mené de nombreuses conférences. Je gérais également les stocks de médicaments. Je ne partais pas directement en interventions, sauf en cas de risques chimiques, bactériologiques ou nucléaires. »

Quel message souhaitez-vous adresser aux sapeurs-pompiers ?

« Je veux leur tirer un grand coup de chapeau, les remercier au nom de tous les Saint-Briciens. Je veux qu'ils sachent la fierté qui est la mienne d'accueillir dans notre commune le centre de formation, car c'est un métier difficile, qui demande de très nombreuses connaissances. J'entends dire parfois que les incendies sont rares, et qu'ils travaillent peu. Je veux répondre à ces gens-là que c'est quand des catastrophes surviennent que l'on se rend compte de l'importance des pompiers et de leur professionnalisme. Leur dire qu'être pompier, c'est être au service de la population 7 jours sur 7, dans des conditions parfois très dures. C'est un métier excessivement difficile, je suis heureux et très fier d'avoir appartenu à ce corps. »

Jean de Lattre de Tassigny, un héros français

Il est des personnages qui resteront dans la mémoire collective, figure emblématique d'une époque pas si lointaine, où les héros n'étaient pas si nombreux. Jean de Lattre de Tassigny en fait incontestablement partie. À Saint-Brice, comme dans de très nombreuses communes françaises, une rue porte son nom. Pour lui rendre hommage. Et pour ne jamais oublier.



“ *Frapper l'ennemi, c'est bien. Frapper l'imagination, c'est mieux.* ”

jusqu'en 1937. En 1938, il est nommé chef d'État-major du gouverneur militaire de Strasbourg. En 1939, il est promu, devenant ainsi le plus jeune général de France.

Évadé, il rejoint Londres

Pendant la deuxième guerre mondiale, il joue aussi un rôle essentiel repoussant en 1940 les forces ennemies à trois reprises, faisant 2000 prisonniers. Et même pendant la débâcle, il continue de résister, avant de se replier devant Clermont-Ferrand. Il est trahi et arrêté en novembre 1942. Interné à Toulouse puis à Lyon, il est condamné à 10 ans de prison en janvier 1943, avant de s'évader, en septembre, grâce à la Résistance, pour rejoindre Londres. Le 11 novembre 1943, il est promu général d'armée par le Général de Gaulle qu'il rejoint à Alger cinq semaines plus tard.

Ce dernier lui confie la formation et le commandement de l'Armée B, future Première Armée Française, et le général de Lattre constitue en six mois une armée composée des troupes d'Afrique du Nord, des forces françaises libres et des volontaires évadés de France et de l'Empire colonial.

En juin 1944, il libère l'Île d'Elbe avant de débarquer en Provence le 15 août, aux côtés des alliés. Après la libération de Toulon et de Marseille commence la remontée de la Vallée du Rhône avec les durs combats de Chalon-sur-Saône, Beaune et Autun. En janvier 1945, après avoir essuyé le revers de la contre-attaque allemande, les troupes alliées reprennent leur progression, libérant Colmar le 2 février, passant le Rhin le 30 mars et allant jusqu'en Autriche lors de la campagne Rhin et Danube.

Le 9 mai 1945, le général de Lattre signe à Berlin, au nom de la France, aux côtés des alliés, l'acte de capitulation de l'Allemagne nazie.

Il participera également à la guerre d'Indochine, où décèdera son fils unique, Bernard, en 1951. Il mourra l'année suivante à Paris. Ses obsèques seront célébrées à la cathédrale Notre-Dame, il sera élevé le jour même à la dignité de Maréchal de France.

aux officiers pour « *services distingués et méritoires* » au combat. Il est également titulaire de huit citations.

Le plus jeune général de France

Après la guerre, le capitaine de Lattre est affecté à la section franco-américaine de Bordeaux puis au 49^e Régiment d'Infanterie à Bayonne. En 1921, il est volontaire pour partir au Maroc, où il devient chef d'état-major de la région de Taza, pendant la campagne du RIF, jusqu'en 1926. Il est à nouveau blessé à deux reprises, ce qui lui vaut trois nouvelles citations et sa promotion au grade de chef de bataillon à titre exceptionnel. En 1927, il entre premier à l'école de guerre, puis sert au 5^e Régiment d'Infanterie de Coulommiers jusqu'en 1931, avant d'être promu Lieutenant-Colonel à l'État-major du Colonel Weygand jusqu'en 1935. Devenu Colonel, il commande le 151^e Régiment d'Infanterie à Metz, avec le grade de colonel,

Jean de Lattre de Tassigny naît le 2 février 1889, à Mouilleron-en-Pareds, en Vendée. En 1909, il a 20 ans et est reçu 4^e à la promotion « *Mauritanie* » de Saint-Cyr, non sans avoir préalablement effectué, comme c'est l'usage à cette époque, un an de service comme simple soldat, puis comme brigadier au 22^e Dragons. À la sortie de l'école, il choisit la cavalerie et passe un an à se former à Saumur. Il est ensuite affecté au 12^e Dragons à Pont-à-Mousson, en Lorraine, avec le grade de sous-lieutenant. Le 11 août 1914, il est blessé à deux reprises. Au genou, d'abord, et un mois plus tard à la poitrine lorsqu'il reçoit un coup de lance lors d'une mission de reconnaissance. En 1915, il rejoint l'infanterie et prend part aux terribles combats que seront Verdun et le Chemin des Dames. Là encore, il est grièvement blessé à trois reprises. À l'issue des combats, il devient officier de la Légion d'Honneur, reçoit la Military Cross, une très haute distinction anglaise remise

Fête de la musique : déjà 10 ans !

Samedi 22 juin, la Fête de la musique de Saint-Brice soufflera ses 10 bougies au parc de la mairie.

Déjà 10 ans que la Municipalité a relancé la Fête de la musique dans notre ville. Les deux premières années ont commencé doucement avec la musique classique du conservatoire.

En 2004, la Ville fait un virage à 180 degrés avec le groupe *Les Nick Morille*, au répertoire varié et aux costumes extravagants, tellement appréciés qu'ils sont revenus encore deux années de suite !

Les années suivantes, la Fête de la Musique vous a fait voyager dans les contrées celtiques, les îles et on succombera même à la mode du country. Angel Jean-Noël, adjoint au maire délégué à la Communication et en charge de cet événement populaire, souhaitait que la musique investisse les quartiers de la ville. C'est au détour de la brasserie de la rue de Paris ou dans le parc Georges Brassens qu'on assiste alors à des concerts pour lancer les festivités, le parc de la mairie se transformant en dance floor géant où se termine la soirée. Ces trois dernières années, c'est le groupe Life Orchestra qui vous a fait danser, chanter et avec qui vous avez pu partager une agréable soirée en famille ou entre amis.

La recette du succès ? Des ingrédients musicaux de qualité réunissant tous les styles dans des conditions de son et de lumière dignes d'un festival en plein air, du spectacle avec des danseuses, une buvette et une offre de restauration, une louche de bonne humeur et enfin un ingrédient essentiel qu'on espère trouver chaque année : une météo favorable ! On vous dévoilera le programme dans les prochains magazines. Affaire à suivre...



2004



2005



2006



2007



2012

La sensibilisation au cœur des projets

Que ce soit le gaspillage alimentaire ou la sécurité, rien ne vaut la sensibilisation des enfants à l'école pour les préparer à devenir de futurs adultes responsables.



> La sécurité avant tout

Le 28 janvier dernier, William Degryse, adjoint au maire, en charge des Affaires scolaires est passé dans chaque école de la Ville, accompagné de la Police municipale, pour remettre aux enfants de CE2 un « code du jeune piéton » et pour les CM2, un « code du jeune cycliste ». Dans le cadre de la validation des compétences de l'APER (Attestation de première éducation à la route), côté piéton, les enfants apprendront par une épreuve théorique à s'adapter à toutes les situations de circulation à pied face aux dangers de la rue. Côté cycliste, des épreuves théorique et pratique, permettront, avec l'aide de la Police municipale, d'appréhender le code de la route et la sécurité à vélo et d'apprendre à se déplacer autrement (réduction de la pollution).

> Stop au gaspillage alimentaire

Depuis novembre 2012, les élèves de CM1 et CM2 du groupe scolaire de la Plante aux Flamands participent à un projet inédit sur le territoire: « Stop au gaspillage alimentaire! » en partenariat avec le SIGIDURS, l'association Worgamic et les animateurs du service Éducation et famille.

L'objectif principal de cette démarche, qui durera jusqu'à la fin de l'année scolaire et qui s'inscrit dans l'Agenda 21 de la Ville, est de provoquer une prise de conscience collective sur l'importance de réduire le gâchis alimentaire à la cantine.

Pour cela, les élèves, l'équipe pédagogique et de restauration ont été sensibilisés. Expérience clef de ce projet, une semaine de pesée des déchets qui s'est tenue du 21 au 25 janvier dernier. Les 5 catégories des aliments recueillis étaient: fruits et légumes, produits laitiers, viandes et poissons, féculents, déchets inévitables et une colonne à pain.

Cette étape a permis de montrer que le gaspillage par enfant est supérieur à la moyenne nationale. Depuis, une réflexion collective a débuté avec l'ensemble des acteurs pour essayer de trouver des solutions pour réduire le gaspillage alimentaire. L'aboutissement de ce projet, précurseur peut-être de changements à plus ou moins long terme sur l'ensemble des cantines de la Ville, sera une exposition courant juin pour expliquer ce travail, tout en sensibilisant les parents.



Mieux connaître les Assyro-Chaldéens

21 janvier. Devant une salle bien garnie, la présentation de Joseph Alchoran a retracé l'histoire, souvent tragique, des Assyro-Chaldéens. Organisée par l'Association culturelle interreligieuse de Saint-Brice, cette conférence a permis de faire découvrir le sort réservé tout au long des siècles et surtout au xx^e siècle à ce peuple chrétien courageux et souvent exilé de sa terre d'origine l'Irak.



Des médailles à foison

De mi-janvier à mi-février. Durant chaque week-end, le Tsuki karaté club était en compétition pour les championnats du Val d'Oise kata et combat dans chaque catégorie d'âge. Le club a terminé avec 40 podiums : 15 médailles d'or, 10 d'argent, 15 de bronze. Le club remporte le titre en équipe senior kata masculin et féminin.



Les plaisirs de la neige

Du 18 au 25 janvier. 4 classes des écoles Jean de la Fontaine et Saint-Exupéry ont découvert les plaisirs blancs de la montagne aux Contamines Monjoie. Au programme, sports d'hiver avec ski alpin, luge et raquette, découverte de la région, de la météorologie, de la faune et de la flore. Une bonne bouffée d'air pur...



Exposition enluminures Du 19 février au 1^{er} mars.

L'exposition enluminures et meubles de maîtrise a rencontré un vif succès. Les scolaires ont eu le privilège d'assister à un cours d'enluminures dispensé par Nicole Marinier et ses élèves et d'admirer les meubles de maîtrise réalisés par Hubert Favreau. Lors du vernissage de l'exposition le vendredi 22 février, Raymond Grare a rendu un hommage émouvant à son ami talentueux Hubert Favreau, décédé juste avant le début de son exposition.



8^e journée multiculturelle

17 février. Organisée par Échanges sans frontière, cette journée a attiré de nombreux visiteurs qui ont pu découvrir les diverses cultures qui existent sur Saint-Brice. Si l'Afrique, l'Asie et l'Europe sont largement représentées, une place, chaque année plus importante, est réservée aux stands des régions françaises. Quelques spectacles sont venus ponctuer cet après-midi : danses africaines et modern jazz (APAE), chansons bretonnes par Frédérique et son musicien, danses slovaques avec le groupe « Nadeje » et folklore portugais (Portugal du nord au sud).



Retour sur

Le Portugal s'invite à Saint-Brice

23 février. Alain Lorand et de nombreux élus étaient présents à la soirée d'ouverture de l'association Portugal du nord au sud. Cette association, créée par un tout jeune président, Mathias Isodoro, souhaite mieux faire connaître la culture portugaise dans toute sa richesse, et ce, de manière conviviale et festive. Et pour un premier essai, cette tentative fut incontestablement un coup de maître ! Bienvenue donc à la nouvelle association.

**Les sapeurs-pompiers en concert**

28 février. C'est à un très beau concert que nous ont conviés les pompiers au Théâtre intercommunal de l'ouest de la plaine de France Silvia Monfort. Au programme, des extraits de musique de films mais aussi des extraits plus classiques joués par les conservatoires de L'Isle-Adam, de Saint-Brice et par les musiciens en uniforme de l'orchestre des sapeurs-pompiers du Val d'Oise.

**« Jeunes pousses en herbe » en athlétisme**

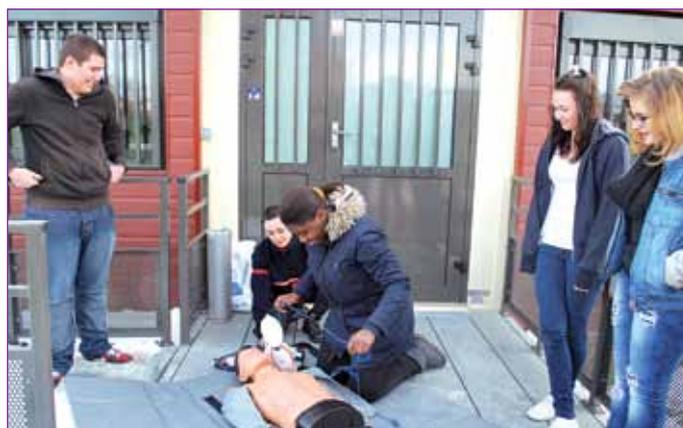
Samedi 23 février. La 7^e édition du Kids Athletics a réuni plus de 265 athlètes de 5 à 11 ans, issus de neuf clubs valdoisiens, avec un public nombreux venu les encourager. Avant de devenir des athlètes confirmés ou férus d'athlétisme, les enfants découvrent par le jeu, le plaisir d'exercer l'athlétisme avec l'envie de se surpasser entre amis et faire gagner son équipe. Organisée par l'association Saint-Brice athlétisme, cette journée était placée sous le signe du bonheur et de la bonne humeur.

**Journée de la femme**

9 mars. L'Association franco-berbère Jean Amrouche a fêté la Journée internationale de la femme avec la présence d'un public nombreux venu écouter une conférencière, l'écrivaine Faroudja Amazit qui a présenté son dernier livre intitulé *Belles et rebelles*. Hakima Cherbi, présidente de l'AFBJA, Moh Cherbi, poète écrivain, en présence d'Alain Lorand, Maire de Saint-Brice, ont souhaité une bonne fête à toutes les femmes présentes. Des diplômes, des roses et l'emblème berbère ont été remis aux femmes actives de l'association par Alain Lorand et Hakima Cherbi. La soirée s'est poursuivie par une lecture de poèmes, une conférence suivie d'un débat. Après la séance de dédicaces du livre, tous les invités ont dégusté de magnifiques gâteaux berbères et du thé à la menthe.

**Passesport sitting**

Du 13 au 15 mars. Dix jeunes, entre 16 et 20 ans, ont participé pendant les vacances scolaires à une formation Passesport sitting, organisée par le Réseau information jeunesse. La formation a été assurée par des professionnelles de la petite enfance (infirmière, psychologue, éducatrice de jeunes enfants). Différents thèmes ont été abordés : l'alimentation, le développement psychomoteur de l'enfant de 0 à 12 ans, sa santé et son bien-être, le bébé secoué, accueillir des fratries, savoir se présenter, le départ des parents et la séparation. Un enseignement qui permettra de rassurer aussi bien les parents que les baby-sitters. Une journée de formation aux gestes de premiers secours à la personne a été dispensée par les sapeurs-pompiers. Les futures baby-sitters ont également pu rencontrer des parents lors de la journée petite enfance, organisée une semaine après.



Navigo Améthyste : le nouveau forfait

À compter du 1^{er} avril 2013, les cartes Améthystes gratuites, Améthyste demi-tarif et Rubis disparaissent au profit du forfait Améthyste sur Pass Navigo.

Qu'est-ce que le forfait Améthyste sur Pass Navigo ?

Pour le Département du Val d'Oise, c'est un forfait de transport permettant de se déplacer en zones 4 et 5 en Île-de-France pendant un an (sur tous réseaux).

Le week-end et les jours fériés, ce forfait vous permettra de voyager dans les zones de 1 à 5. Le Pass Navigo est un support physique style « badge », à conserver d'année en année. Votre forfait Améthyste sera chargé tous les ans sur celui-ci.

Quels sont les bénéficiaires ?

- les anciens combattants de 65 ans et plus ;
- les veuves de guerre de 65 ans et plus ;
- les personnes âgées non imposables nées avant le 1^{er} janvier 1953 (passage progressif de 60 à 65 ans) à compter de 2013, c'est-à-dire 61 en 2013, 62 en 2014... ;
- les adultes handicapés.

Combien ça coûte ?

Le forfait Améthyste est accordé :

- à titre gratuit pour les anciens combattants et veuves de guerre de 65 ans et plus ;
- pour la somme de 30 euros aux personnes de plus de 65 ans et aux adultes handicapés.

Comment obtenir votre Pass Navigo et votre forfait Améthyste :

- Se procurer gratuitement le formulaire de demande de Pass Navigo :

- au CCAS de la ville
- à la gare SNCF d'Erment ou Cergy Préfecture avec une pièce d'identité
- par Internet sur www.ratp.fr ou www.navigo.fr

- remplir le formulaire de demande de forfait Améthyste et fournir les pièces demandées

- au CCAS de la ville
- sur www.valdoise.fr

Lorsque votre dossier a été instruit et vos droits validés, un courrier de confirmation vous sera adressé. Renouvellement à faire 2 mois avant la date échéance.

Comment activer son forfait ?

Validé par le Conseil général, le forfait Améthyste doit être enregistré sur votre Pass Navigo :

- à l'une des bornes de rechargement des agences commerciales (stations de métro, gare SNCF ou commerces habilités) : il vous suffira de placer le Pass Navigo sur la borne et de suivre les instructions
- à un guichet RATP ou SNCF.

Maintenant vous pouvez voyager. À chacun de vos déplacements, vous devrez valider votre Pass Navigo sur les valideurs des différents moyens de transport empruntés.

Pour toute information complémentaire,

- **contacter le service usagers des transports du Conseil général au 01 34 25 36 18 ou 01 34 25 36 48**
- **le CCAS au 01 34 29 42 16 - 14 rue de Paris à Saint-Brice**

Fermeture de la halte-garderie

La structure halte-garderie « L'Azuré » sera fermée **du 29 avril au 3 mai 2013**.

Service Hygiène et salubrité

Ce service, rattaché à la Police municipale, gère les problèmes de salubrité, d'hygiène et de santé publique. L'agent en charge de cette mission travaille en étroite collaboration avec les services municipaux et différentes institutions. Les domaines traités sont par exemple l'habitat insalubre, les dépôts d'immondices, les nuisances sonores, les problèmes de pollution, tout ce qui concerne les animaux...

Rens. au 07 86 85 33 77

Nouveau commerce

• Bienvenue à **Vegas limousines** et son équipe, heureux de vous accueillir à bord de leurs limousines de grande qualité avec chauffeur (aux équipements exceptionnels : bar, écrans dvd, jeux de lumières, climatisation...), et ce, quelle que soit l'occasion.

Du lundi au vendredi de 8 h à 22 h

Rens. au 06 24 12 74 83 ou 06 11 25 97 28

www.vegasilimousines.fr

• Bollywood lounge

Venez découvrir la gastronomie indienne (de l'entrée au dessert) dans un cadre feutré et intimiste, sur place, à emporter ou livraison à domicile.

Du mardi au dimanche inclus (fermé le vendredi midi) de 11 h 30 à 15 h et de 18 h à 23 h

Centre commercial des Vergers

Rens. au 01 39 90 31 21 - Fax: 01 39 90 29 51

Courriel: bollywood-lounge@hotmail.fr



Cours de couture

Venez rejoindre le cours de couture (coupes et confection) les 1^{er} et 3^e mercredi de chaque mois.

Rens. au 06 46 31 26 77

31 17 : le numéro d'urgence de la SNCF

Tout voyageur à bord d'un train ou d'un RER Transilien peut passer un appel d'urgence depuis son téléphone portable. 31 17 est une solution efficace pour formuler une demande de secours. Qu'ils soient victimes ou témoins, les voyageurs peuvent dorénavant signaler rapidement les malaises, vols, actes de violence ou risques divers liés à la circulation des trains.



Carnet

Naissances

Elie Cohen, le 16 janvier

Veer Patel, le 23 janvier

Seylan Lagab, le 27 janvier

Elise Chatila, le 27 janvier

Melek Majdoub, le 29 janvier

Léna Djordjevic, le 29 janvier

Evan Girvin, le 31 janvier

La Ville adresse ses sincères félicitations aux parents.

Mariages

Mehmet Cetinkol et Esra Cam, le 26 janvier

Ozcan Yalap et Evelyne Yalap, le 2 mars

Johan De Paz et Laura Msika, le 7 mars

Charles Yabas et Leyla Yaramis, le 8 mars

Sébastien Ould Sadoun et Vanessa Nurnberger, le 9 mars

Fabrice Perrigaud et Lucie Pouvrete, le 9 mars

Robert Caradec et Maryline Doman, le 16 mars

La Ville adresse ses vœux de bonheur aux jeunes mariés.

Notez-le

Ramassage des ordures ménagères :

- **les rues bleues :** jeudi

- **les rues rouges :** lundi et jeudi

Ramassage des déchets recyclables : lundi

Ramassage des déchets verts : 9 et 23 avril

Ramassage des déchets encombrants :

- **les rues bleues :** jeudi 18 avril (3^e jeudi du mois)

- **les rues rouges :** mercredi 17 avril (le mercredi précédent le 3^e jeudi du mois)

Merci de sortir vos déchets la veille au soir. Les bacs doivent être sortis fermés au plus tôt la veille du ramassage à 19 h et doivent être rentrés le jour même de la collecte avant 20 h. Dans le cas contraire, les riverains s'exposent à une verbalisation.

Collecte de déchets polluants : 20 avril, place de la gare à Bouffémont

Permanences

• Votre député **Jérôme Chartier** assure une permanence à l'Hôtel de Ville de Domont le lundi de 17 h 30 à 19 h 30. Merci d'annoncer votre venue le lundi matin au 01 39 35 55 01.

• Sa suppléante, **Marcelle Cayrac**, assure une permanence à l'Hôtel de Ville de Saint-Brice essentiellement sur rendez-vous au 01 34 29 42 00.

Consultations

Consultations gratuites d'avocats sans rendez-vous en mairie de 10 h à 11 h 45 : samedi 6 avril

Consultations gratuites de notaires sans rendez-vous au CCAS de 9 h à 11 h 45 : mardi 7 mai

SAINT-BRICE mag

Hôtel de ville : 14, rue de Paris 95350 - Saint-Brice-sous-Forêt

- **Directeur de la publication :** Alain Lorand
- **Directeur de la rédaction :** Angel Jean-Noël
- **Rédaction/photos :** Sandrine Fanelli, Sophie Hay (service Communication), RDVA (S. Brianchon, L. Haladjian)
- **Publicités :** ESER, Mike Ouaki au 06 59 23 23 43 ou contact@eser.fr
- **Maquette :** RDVA au 01 34 12 99 00 (E. Cosaert)
- **Tirage :** 6 600 exemplaires - Dépôt légal à parution

Site internet : www.saintbrice95.fr

Courriel : servicecommunication@saintbrice95.fr

La Ville remercie les associations pour leur collaboration et les annonceurs pour leur participation.

Si vous ne recevez pas votre Saint-Brice mag tous les mois, contactez le service Communication au 01 34 29 42 56 / 73.

Expression de la majorité municipale

Ne dit-on pas que les goûts et les couleurs ne se discutent pas, et si de surcroît, ceux-ci émanent de l'Architecte des Bâtiments de France, aussi discutables soient-ils, il faut bien s'y plier si nous voulons obtenir son aval.

Certains communiquent à outrance par voies de tracts (ils ont les moyens...) sur l'architecture du bâtiment place de l'église.

Ils se font un malin plaisir de la dénigrer avant même que ce soit terminé.

C'est leur droit, mais nous espérons simplement qu'ils iront jusqu'au bout de leur action en envoyant leurs réclamations à l'Architecte des Bâtiments de France qui désirait absolument casser avec l'architecture existante. Les événements prouvent que ce dernier a d'ailleurs réussi à changer l'esthétique du quartier.

Nous rappelons que lors de l'inauguration du Palladium les mêmes, qui aujourd'hui vitupèrent contre l'architecture de l'immeuble place de l'église, avaient jeté l'anathème contre cette salle l'appelant « le Bunker ».

Les années se suivent et se ressemblent, rien de nouveau sous le ciel de Saint-Brice concernant nos opposants.

Nous n'en dirons pas plus sur le sujet, mais nous pensons qu'au-delà de l'architecture, la signature du permis de construire a favorisé l'implantation de logements sociaux en centre-ville, permettant une mixité prônée par beaucoup.

Nous osons espérer que les prochains écrits d'une certaine opposition apporteront un peu plus de créativité et des propositions pouvant profiter à tous.

Groupe de la majorité municipale avec Alain Lorand

Expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale

(Article L2121-27-1 du Code général des collectivités territoriales qui limite le contenu du bulletin à la diffusion d'informations « sur les réalisations et la gestion du conseil municipal... »).

Insécurité croissante à Saint-Brice.

• Nouveau cambriolage en plein jour à la bijouterie Histoire d'Or dans la Galerie Marchande, dont notre collègue du Conseil Municipal a été le témoin direct alors qu'il se trouvait chez un commerçant voisin.

Les faits : 2 individus portant un casque intégral se rendent en courant vers la bijouterie, fracturent la vitrine au marteau, puis raflent tous les bijoux exposés, repartent en courant et s'enfuient en scooter à toute vitesse.

Scène de film qui malheureusement devient courante à St-Brice, et on ne peut que ressentir de l'inquiétude lorsque des individus armés iront plus loin si cela se passe mal.

• Les agressions sur personnes se multiplient. À la gare, dernièrement, certains se sont fait détrousser et déshabiller en pleine journée, ce qui devient courant.

• Concernant les biens, on entend quotidiennement parler autour de nous de St-Briens victimes de cambriolages ou de tentatives d'intrusion dans les maisons.

• Les caméras installées à St – Brice ne sont-elles que des gadgets puisque personne n'est derrière pour les visionner, et que voir des images 48 heures plus tard pour mettre en cause des coupables envolés dans la nature ne sert strictement à rien.

A. Lorand et son équipe nous disent mettre beaucoup d'argent pour la sécurité mais au Conseil Municipal, nous n'avons jamais eu une discussion pour employer au mieux cet argent. Tout se décide comme d'habitude dans le bureau du Maire.

Quant à la police municipale, nous la voyons souvent verbaliser aux abords de la gare les véhicules de ceux qui sont partis travailler et n'ont pas d'autres places. C'est toujours plus facile que de courir après les malfrats.

À quand un débat sur la sécurité au Conseil Municipal? Nous le demandons car il y a beaucoup à dire.

Michel Moha, Gérard Huyet,
Pierre Baudin, Jean-Pierre Bouges
(Groupe Rassemblement pour Saint-Brice)

Sombres perspectives pour les budgets de notre commune !

A la fin mars 2013, la ville de Saint-Brice ainsi que la plupart des communes du Val-d'Oise devront avoir arrêté leur budget prévisionnel pour 2013.

Ces budgets sont soumis à des contraintes très sévères et qui sont les conséquences de deux phénomènes déterminants.

La première contrainte est d'ordre national. Le souci de redresser l'économie et les finances du pays comme la volonté de respecter nos engagements européens, impliquent une participation active et significative des communes aux efforts qui sont demandés dont les effets se feront sentir durement sur notre commune.

La deuxième contrainte est d'ordre local. Le Conseil Général du Val d'Oise, installé depuis deux ans aux commandes du département, a déjà baissé de 25 % les subventions aux associations et s'est désengagé financièrement de 6 millions € sur les politiques dédiées à la jeunesse, l'éducation, le logement et la sécurité civile.

Dernières décisions : suppression immédiate des subventions de fonctionnement aux crèches municipales et une baisse de 30% de sa participation aux dépenses de fonctionnement des équipements sportifs mis à la disposition des collèves par les communes.

Ces dispositions injustes remettent en cause l'équité sociale de nos territoires et la qualité des services publics de proximité que les Saint-Briens sont en droit d'attendre après l'augmentation des impôts de 41 % décidée par le Conseil Général sur les deux dernières années.

Jean-Paul Dondero, Brigitte Beaumanoir,
Tanios Saïd, Nathalie Hassan-Journo
(Groupe Saint-Brice Solidaire)
<http://saint-brice-solidaire.fr>

Vous pouvez retrouver l'intégralité des comptes rendus des conseils municipaux sur le site internet de la ville : www.saintbrice95.fr

Respectons-nous entre voisins !

La bonne entente entre voisins tient souvent à peu de choses, encore faut-il connaître les règles et surtout les appliquer. Petit rappel de mes droits et mes devoirs pour savourer la prochaine Fête des voisins en toute sérénité.

« N'ayez pas de voisins si vous voulez vivre en paix avec eux », disait Alphonse Karr, journaliste-romancier français (1808-1890). À Saint-Brice, ville de banlieue, cela semble difficile. Alors pour éviter les situations conflictuelles, une seule règle d'or : « Ne faites pas aux autres ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fasse ».

Le bruit

> Entre voisins

Il est interdit d'importuner ses voisins de jour comme de nuit. Les auteurs de nuisances sonores dépassant le cadre normal des bruits de voisinage s'exposent à des poursuites.

En appartement : Les copropriétaires doivent respecter la tranquillité de leurs voisins d'immeuble, souvent liée à un règlement de copropriété. N'oubliez pas qu'en appartement le bruit est plus sensible qu'en pavillon.

> Les enfants

Les bruits provoqués par des enfants jouant dans un appartement voisin ne peuvent constituer un trouble anormal. Les bruits étant instantanés, imprévus ou accidentels, ils correspondent aux nuisances inhérentes à la vie dans un immeuble.

> Les animaux domestiques

Le propriétaire de l'animal doit prendre toutes les mesures nécessaires pour la tranquillité de ses voisins. Il existe ainsi des solutions pour limiter l'aboiement intempestif d'un chien : le dressage, le collier anti-aboiement.

De même, si vous vous promenez avec votre chien sur la voie publique, celui-ci doit être obligatoirement tenu en laisse. Rappelons que les chiens dangereux ont obligation de porter une muselière. Concernant les déjections canines, des caniparcs ont été implantés dans la ville et des sacs sont mis à votre disposition gratuitement dans les établissements publics (mairie, centre technique municipal). **Rappel : l'amende est de 35 € pour toute déjection canine laissée à l'abandon.**



Nuisances sonores diurnes et nocturnes

De nuit, comme de jour, le bruit est insupportable pour celui qui le subit. Soyez vigilant en journée dans vos gestes quotidiens (bruit de chaussures, niveau sonore de votre TV, chaîne hifi, déplacement de meubles...) L'amende encourue, en cas de nuisances sonores, peut aller jusqu'à 450 €. Dans un premier temps, si vous en êtes victime, préférez une solution à l'amiable plutôt qu'un appel aux forces de l'ordre.

Les autres nuisances

> Les plantations

Planter un arbre ou un arbuste doit respecter certaines règles surtout quand ils sont situés en limite séparative, avec un voisin ou l'espace public. Il faut l'envisager à taille adulte et estimer son encombrement.

- Un arbre de plus de 2 m de haut se plante à au moins 2 m de la limite de la propriété.
- Les arbustes ne dépassant pas 2 m se plantent jusqu'à 50 cm de la limite.

> Passer chez votre voisin

Vous êtes obligé de passer chez votre voisin afin d'effectuer des réparations (toiture, mur...).

On parle de « servitude de tour d'échelle ». Il s'agit d'un accord entre voisins, indiquant la période où vous pouvez vous rendre chez votre voisin et les précautions à prendre, et éventuellement une indemnité d'occupation, voire en dédommagement en cas de dégâts.

> Le jardinage, le bricolage

Les travaux entraînant l'usage de matériels bruyants (tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse...) sont soumis à des horaires définis par la loi. À Saint-Brice, vous devez les effectuer :

- les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30
- les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
- les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.



> Entretien de la végétation

Par la suite, l'élagage de la végétation doit être régulier et annuel, tout comme le ramassage des feuilles, cela ne doit pas gêner vos voisins et dépasser sur l'espace public (trottoirs, rues, signalisation, réseaux aériens...). Vous devez prendre en considération que la hauteur d'un arbre peut être dangereuse selon les conditions climatiques (tempêtes, rafales de vents...), que les racines peuvent détériorer le revêtement du sol.

Attention, vous n'avez pas le droit de couper vous-même les branchages de votre voisin dépassant sur votre propriété, seulement les racines de l'arbre, à l'aplomb de la limite séparative. Il est interdit de cueillir les fruits de l'arbre de votre voisin, même si la branche dépasse dans votre propriété ; seuls les fruits qui tombent vous appartiennent. Le brûlage des déchets verts est interdit à moins de 30 m de toute habitation et ne doit pas incommoder le voisinage.

> Les trottoirs et canivaux

Le nettoyage : Il doit être effectué par les propriétaires, gardiens ou locataires au droit de leur habitation, y compris pour le déneigement. En cas de chute d'un passant devant votre domicile, vous êtes pénalement responsable.

Et le barbecue ?

Le barbecue n'est pas considéré comme un trouble anormal de voisinage. Cependant une utilisation fréquente et gênante (nuisances olfactives, noircissement des murs, cendres volantes...) caractérise un trouble du voisinage.

La gestion des déchets

Nous vous rappelons qu'il est interdit de déposer des immondices sur la voie publique hors le cas prévu par le ramassage des encombrants. Les containers à déchets doivent être sortis la veille seulement à partir de 19 h et rentrer après la collecte. Vos poubelles ne doivent pas gêner la progression des piétons.



La Médiation à votre service

Un conflit de voisinage ? Le service Médiation peut vous accompagner pour le gérer et régler à l'amiable une situation conflictuelle. Le principe est de trouver un accord qui satisfasse les deux parties. La médiation est un acte volontaire et positif qui fait appel à la bonne volonté de s'en sortir, dans un cadre confidentiel. Encadré par une professionnelle de la gestion en conflits humains, ce service gratuit peut vous éviter le long et onéreux processus judiciaire.

Rens. auprès de Karine Melcer au 01 34 29 42 05 ou mediation@saintbrice95.fr

SECURITEST 
CONTROLE TECHNIQUE

Prenez votre RDV
en ligne 24h/24 :

www.acosecurite.fr



ACO SECURITE ST BRICE SOUS FORET
RUE JEAN MONNET
ZAE LES PERRUCHES
95350 ST BRICE SOUS FORET
Tél. : 01 39 33 36 89



A CE PRIX LA, ON VIENT...
Toutous !

99€*

Monture GUESS au choix
+ verres anti-reflets

CCial Carrefour St Brice
Tél. 01 34 38 01 01

Espaceoptic

Plus d'infos sur www.espaceoptic.fr

